

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

## EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du  
Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN.  
Union Postale, - Frs. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement  
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,  
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont  
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait  
payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits paya-  
bles à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT" Montréal.

## CONVENTION PROVINCIALE DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLEURS DU CANADA

La Convention Provinciale de l'Asso-  
ciation des Marchands-Détaillants du Ca-  
nada aura lieu à Montréal, au siège de  
l'Association, 80 rue St-Denis, les 15 et  
16 février courant.

Tous les marchands, membres ou non  
de l'Association, sont instamment priés  
d'assister à cette Convention à laquelle  
seront étudiées un grand nombre de me-  
sures d'un intérêt majeur pour le com-  
merce de détail.

Nous croyons devoir informer les mar-  
chands que, s'ils peuvent se réunir au  
nombre de dix pour partir d'un même  
point, ils obtiendront des compagnies de  
chemins de fer leur billet, aller et retour,  
au prix d'un billet simple.

La Convention aura lieu en hiver à l'a-  
venir; un grand nombre de marchands  
ont fait observer l'an dernier qu'en été  
c'était le moment des vacances aussi bien  
pour les marchands que pour leurs em-  
ployés, il vaudrait mieux tenir ladite con-  
vention à une époque où le commerce  
est peu occupé.

Après les fêtes et la prise de l'inven-  
taire les marchands ont des loisirs qui  
leur permettent de s'absenter plus faci-  
lement; aussi, compte-t-on qu'un grand  
nombre de marchands se rendront à l'ap-  
pel qui leur est fait.

Le style d'annonce qui est naturel est  
le style correct. Viser à l'effet ne cons-  
titue ni le bon style ni le bon sens.

## TRAITE DE RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

Nous donnons ci-dessous la nomencla-  
ture des articles ayant fait l'objet d'un  
traité de réciprocité avec les Etats-Unis,  
telle qu'elle figure au Hansard.

La variété et le nombre des articles  
compris dans le traité demandant une étu-  
de très attentive et nous remettons à la  
semaine prochaine de dire quelle situa-  
tion nouvelle créera pour le commerce  
et l'industrie du Canada le nouveau traité.

Articles récoltés, produits ou manufac-  
turés aux Etats-Unis qui doivent être ad-  
mis au Canada en franchise lorsqu'ils sont  
importés des Etats-Unis, et articles de  
réciprocité, récoltes, produits ou manufac-  
turés au Canada qui doivent être admis  
aux Etats-Unis en franchise lorsqu'ils  
sont importés au Canada:

Animaux sur pied, savoir: -- bêtes à  
cornes, chevaux et mulets, pores, mous-  
tons, agneaux, et tous autres animaux  
sur pied.

Volailles abattues ou sur pied.

Blé, seigle, avoine, orge, sarrasin; hari-  
cots et pois secs, comestibles.

Blé-d'Inde; blé-d'Inde sucré, ou maïs  
(excepté celui importé au Canada pour  
distillation).

Nous sommes libres d'imposer un droit  
sur le blé-d'Inde pour distillation. Aux  
Etats-Unis on ne le fait pas. Nous main-  
tenons notre tarif sur le blé-d'Inde des-  
tiné à la distillation, mais le blé-d'Inde  
pour toute autre fin est admis en fran-  
chise.

Foin, paille et pois à vaches.

Légumes verts, savoir: -- Pommes de  
terre, patates, ignames, navets, oignons,  
choux, et tous autres légumes à l'état  
naturel.

Fruits à l'état frais, savoir: -- Pommes  
poires, pêches, raisins, fruits, bales, et  
tous autres fruits comestibles dans l'état  
naturel.

Fruits secs, savoir: -- Pommes, pêches,  
poires et abricots, desséchés à l'air ou  
par des procédés mécaniques.

Produits laitiers, savoir: -- Beurre, fro-  
mage ainsi que le lait et la crème à l'état  
frais. Pourvu que les boîtes utilisées  
dans le transport du lait ou de la crème  
puissent circuler en franchise d'un côté  
à l'autre de la frontière, aux termes de  
règlements établis par les gouvernements  
respectifs.

Oeufs de volailles de basse-cour dans  
la coquille.

Miel.

Huile de graine de coton.

Graines, savoir: -- Graine de lin, graine  
de coton et autres graines oléagineuses;  
graine de foin, y compris celle de fléole  
(mil) et de trèfle; graine de plantes po-  
tagères, fourragères et autres qui ne sont  
pas particulièrement mentionnées ici, lors-  
qu'elles sont en paquets pesant plus  
d'une livre chacun (à l'exclusion des grai-  
nes de plantes d'ornement).

Poissons de toutes sortes, frais, conge-  
lés, conservés dans la glace, salés ou  
conservés sous une forme quelconque, à  
l'exception des sardines et autres pois-  
sons conservés dans l'huile; et les crus-  
tacés et mollusques de toutes sortes, y  
compris les huîtres, homards et moules



# Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel.  
Depuis 25 ans le Modèle-Type de  
Qualité. Tous les autres papiers  
à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"